

La feuille bonapartiste de la ville qui jusqu'à ce jour, nous a fait l'honneur, — et nous l'en remercions, — de ne jamais citer le nom de notre journal, dans ses colonnes malpropres, publie quelques lignes à notre adresse, dans son dernier numéro.

La vertu bonapartiste s'est effarouchée à la lecture de nos articles sur les fêtes cléricales du 21 mai, et prétend que nous nous livrons à des « plaisanteries déplacées ».

Le clan des « hommes d'ordre » est en émoi ; on crie au scandale, aux règles de l'honnêteté la plus vulgaire, méconnues, et enfin on nous impose le devoir étroit — étant donné le concours que nous avons reçu du clergé aux dernières élections, — d'aller prendre place dans les rangs de la procession de Sainte-Eustelle, immédiatement après les évêques et leurs grands vicaires.

Cette espèce de badinage, tout inoffensif qu'il paraisse, révèle une mauvaise foi sans exemple.

Le journal des « hommes d'ordre » sait bien que les rédacteurs des articles signalés n'ont jamais *retourné leurs vestes*, ni emboîté le pas aux cléricaux. Il sait bien que nous n'avons jamais défendu ici d'autre cause que celle de la libre pensée et de la raison.

Et en supposant que par honte du bonapartisme, certains républicains aient été dans l'obligation de tendre la main à quelques hommes réputés pour leurs idées cléricales, est-ce aux gens de Sedan, par hasard, à crier au scandale et à l'indignation ?

Quand on a donné au pays, comme vous l'avez fait pendant les vingt ans de prospérité, le spectacle de vos liaisons grotesques avec les cléricaux, quand on a été mandier des Te Deum et des prières auprès d'un clergé dévoué, quand ou soutient la cause d'un garçon qui est le filou du pape, on n'a pas le droit de parler un pareil langage et de railler les autres. On prend le parti des pèlerins plaisantés, — et c'est là le devoir de tout organe de l'ordre bonapartiste, de la morale et de la religion — ou on se tait.

18 mai 1876

Aujourd'hui mercredi le conseil municipal de Saintes se réunit en session ordinaire de mai.

C'est à cette séance que lui sera soumise la pétition de divers commerçants de la ville, due à l'initiative cléricale, demandant une prorogation des fêtes du 21 mai, avec le concours de nos conseillers municipaux.

Nous pouvons assurer dès maintenant que cette pétition sera rejetée à l'unanimité ; et si nous sommes bien informés, la ville donnerait, pour les foires de juillet, des fêtes qui n'ont rien de commun avec les représentations prochaines.

La majorité des signataires de la demande en question sera satisfaite, nous en sommes convaincus, de cette décision. On sait à quelles influences jésuitiques, plusieurs commerçants ont été forcés d'obéir ; les uns, pour contenter un client, n'ont point osé refuser leurs signatures ; d'autres ont cédé à diverses considérations auxquelles le culte de Sainte-Eustelle est resté étranger.

Ce que le conseil condamnera, c'est la manœuvre cléricale et rien de plus. Tout le monde lui en sera reconnaissant.

18 mai 1876